

# Bulletin Municipal



Vergt

Premier trimestre 2011

---

15 mai : fête de la fraise et des fleurs :

**Animations toute la journée sur toutes les places** ; marchés fermier, aux fleurs, artisanat ; exposition de peintures ; stand de la bibliothèque de Vergt ; vide grenier-brocante ; démonstrations de cuisine et dégustation avec l'école hôtelière de Boulazac ; délégations Québécoise, Basque, Béarnaise, de Lacropte en Mayenne ; nombreuses confréries.



Intronisation de madame béatrice Abollivier, préfète de la Dordogne;

Animations par la Banda « les Bogoss », « Los Méneitriers de la Comba », la Bourrée Vernoise et les chanteurs vigneron...

Traditionnel repas à la poule farcie  
Tarte aux fraises géantes confectionnée depuis le matin, découpée et vendue vers 16 heures.

Tombola avec de nombreux lots offerts par les commerçants.

**Entrée gratuite**

## TRAVAUX



**Travaux de voirie** : La rue du 22 juin 1944, de la place de la Halle à la place Marty, a été entièrement refaite avec la construction d'un trottoir aux normes pour la sécurité des piétons.

Trois mâts d'éclairage public ont été installés sur la route du marché de la fraise ainsi qu'une lanterne supplémentaire aux HLM route de Peyrefond.

**Travaux des Bâtiments** : La rénovation de la grande salle de la mairie est en cours. Les travaux devraient être terminés fin juin.

## PROJETS

**Réserve foncière** : Nous avons fait l'acquisition d'un terrain appartenant à monsieur André Charrière derrière les ateliers municipaux. Ce terrain d'une superficie de 2 ha 60 constitue une réserve foncière. On peut y envisager la construction d'une salle des fêtes, d'un espace sportif pour les scolaires. Il restera encore beaucoup de place pour des projets futurs.

**Projet d'assainissement** : Les travaux d'extension du réseau d'assainissement (chemin de Plaisance, des Mondos, route du Bugue et chemin du château ) commenceront prochainement. Ils permettront

de raccorder une trentaine de maisons. Une réunion d'information sera organisée avec les riverains avant le début des travaux.

**Projets de voirie** : Nous avons sollicité des subventions (Etat et Conseil Général) pour la réfection des rues des places Marty et Jean Jaurès. Les réseaux électriques et téléphoniques seront enfouis. Des nouveaux lampadaires remplaceront les poteaux en béton et un nouveau trottoir permettra de sécuriser la circulation des piétons.

## CIVISME

**Il est important de vivre dans une ville propre, et pour l'agrément de tous, il est rappelé certaines règles :**

**Il est interdit de porter ou d'allumer du feu à l'intérieur des bois**, forêts, plantations, reboisement et landes du 15 février au 15 mai et du 15 juin au 15 octobre.

**Le brûlage** des déchets végétaux dans les jardins est autorisé entre le lever et le coucher du soleil mais il faut veiller à ne pas enfumer ses voisins, les autres déchets sont interdits de brûlage dans les jardins.

**Le SPANC** (syndicat public d'assainissement non collectif) nous communique qu'il est obligatoire de mettre son installation en conformité.

**Les propriétaires de chiens** sont tenus de les tenir en laisse et de ramasser leurs excréments, ou de les tenir enfermés. **Les trottoirs de notre cité ne sont pas destinés à recevoir les déjections des chiens.**

**Il est rappelé** que tout habitant doit entretenir et tailler ses végétaux qui débordent sur la voie publique, pour la sécurité de tous. Nous remercions les personnes qui ont effectué les travaux et souhaitons que cet exemple soit suivi.

## AVEC NOS SAPEURS POMPIERS

### Une belle cérémonie de passation de pouvoirs

Bernard Lestang adjudant chef, responsable de la caserne des sapeurs pompiers, a fait valoir ses droits à la retraite atteint par la limite d'âge.

Il a été remplacé par l'adjudant Philippe Roos qui sera très prochainement élevé au rang de lieutenant. Les honneurs et les éloges pour le jeune retraité, engagé

chez les pompiers depuis 30 ans ont été très nombreux et forts appuyés.

Le colonel François Colomes et la représentante de madame le Préfet se sont félicités de la bonne marche et de l'implication du corps de Vergt. Raymond Cancan a affirmé son soutien et celui de la mairie.

« Il faut absolument garder nos jeunes à notre caserne et pour cela il faut leur trouver des emplois locaux » ont déclaré en coeur Jean Pierre Saint Amand et Bernard Lestang qui a comme il se doit souhaité bonne chance à son successeur tout en restant confiant de sa réussite et sur l'avenir de la caserne de Vergt.



## CENTRE DE LOISIRS DE NEUFONT

Le centre de loisirs de Neufont prépare activement la saison touristique. Dans le souci d'apporter un supplément de sécurité, et d'obtenir une seconde étoile, une nouvelle aire de jeux pour les enfants vient d'être aménagée au camping proche de l'accueil.

Le projet d'agrandissement du site est en vue, grâce à une proposition de vente de terrain attenant d'une surface de 2 ha 91 ares et 69 centiares. pour un coût

de 3100 €. Lors d'une récente réunion du syndicat, il fût décidé de mener à bien cette transaction.

Le plan d'eau de Neufont ouvrira ses portes au pu-

blic pour la baignade le 28 mai 2011. Deux plages sont à la disposition des baigneurs, l'une avec son poste de secours et la seconde avec son maître nageur M. BESSAN qui donnera des leçons de natation, après la période de surveillance à 18 h.

Les prix sont inchangés, 3,50 pour les adultes, 2,50, pour les enfants de 4 à 12 ans, gratuit pour les moins de 4 ans. Bien entendu les cartes d'abonnement très appréciés l'an passé sont d'actualité. A savoir : carte 10 entrées pour 25 € - 20 entrées 40 € et 30 entrées 50 €. Dans le souci de développement rationnel le syndicat d'aménagement touristique, qui gère le lac propose toujours plus. La petite guinguette vous proposera sandwiches, glace enfin tout pour régaler les enfants après la baignade et une bonne journée de plein air.



## NOUVEAUX COMMERCES ET SERVICES

**Cantinho Portugues** : Epicerie portugaise 54 grand rue 05 53 54 79 90

**Coup de Pompe** : Magasin de chaussures C Woillard 64 grand rue 06 79 32 16 82

**Maison de la Presse** : (changement de propriétaire) Cyrill Carell, 30 place Jean Jaures 05 53 54 93 34

**Informatique** : Installation, dépannage William Gouzot 06 89 85 94 11

**Reflexologie plantaire** : Massage Zen californien, Stéphane Lecoq Peyrefond : 05 53 05 17 31 / 06 06 54 07 09 nous souhaitons à tous succès dans leur entreprise

## INTERCOMMUNALITE

**Nous savions**, depuis l'annonce de la réforme territoriale par l'Etat, que les EPCI (établissement public de coopération intercommunale) allaient être modifiés. Notre communauté de communes du Pays Vernois (16 communes et plus de 6 000 habitants) avait souhaité être conservée dans son intégralité.

Lors de la présentation du projet de schéma, madame la préfète nous a annoncé un grand bouleversement. Les 4 communes du nord du canton (Saint Paul de Serre, Creyssensac, Chalagnac et Eglise Neuve de Vergt) seraient intégrées à la CAP (communauté d'agglomération de Périgueux). Les 5 communes du canton de Sainte Alèvre et 8 communes de la communauté d'Isle Manoire seraient rattachées à la communauté du Pays Vernois.

Notre nouvelle communauté serait constituée de 25 communes et comporterait 12 000 habitants. Le territoire irait de BOURROU à l'ouest à SAINT ANTOINE D'AUBEROCHE à l'est et descendrait au

sud jusqu'à Tremolat et LIMEUIL.

Il s'agit là d'un changement complet. Pendant 8 ans, nous avons travaillé en bonne entente avec nos 16 communes et nous avons mis en place des services et construit des bâtiments pour un coût très important. Nous sommes dans l'incertitude complète quant à la redistribution des cartes et au financement du transfert des charges.

### **Pour la suite, le calendrier est le suivant :**

Avant la fin de juillet, les communes et la communauté doivent se prononcer sur le projet de schéma et éventuellement faire des contre-propositions.

Entre la fin juillet et la fin octobre, la commission départementale constituée de 45 membres élus étudiera les demandes et donnera son avis. Pour qu'une contre proposition soit validée, elle doit obtenir l'accord des deux tiers des 45 membres de la commission.

A la fin de l'année 2011, madame la préfète arrêtera définitivement les périmètres des nouvelles communautés.

## FETES ET ANIMATIONS

22 mai : voyage au lac de Vassivière organisé par le club de loisirs du pays Vernois Renseignements : jean Bernard Angély tel 05 53 54 65 68

27, 28, 29 mai : exposition de peinture de l'atelier AVEC (Association en Vergt Et en Couleurs), organisé par la commission culturelle de la mairie Entrée libre

3, 4, 5 juin : voyage à Trébons : confrérie des oignons de Trébons) organisé par le collectif des associations du canton de Vergt renseignements véronique Dufraix 05 53 54 71 30

4 juin : projection du film sur écran géant « l'affaire Chantal » au stade de rugby. Animations avant et après le film

11 juin : challenge Marc Mercier au stade Charles Pestré Animations, repas... renseignements Jean Rigaud 05 53 07 47 99

11 juin : au stade du Moulin de Ripaille à partir de 9h00 tournois de foot jeunes, avec casse croûte et buvette

Du 18 au 24 juin : voyage au Tyrol organisé par le club de loisirs du pays Vernois Renseignements : jean Bernard Angély tel 05 53 54 65 68

25 et 26 juin : fête Saint Jean organisée par le comité des festivités. vendredi soir, soirée disco animée par Damien Pasquet - samedi à 14 h concours de pétanque, à 21 h groupe folklorique Portugais. Dimanche à 15 h défilé de vélos fleuris et bandas de Saint-Astier.

2 et 3 juillet : au lac de Neufont, « COC'S-pique-nique » organisé par WILD WV du Périgord

13 juillet : premier marché nocturne places Marty et Jean Jaurès avec bal et feu d'artifice organisé par le syndicat d'initiatives.

16 juillet : pétanque organisée par L'UAV au boulodrome de Vergt à partir de 14 heures

22 juillet : marché occitan le matin et repas occitan le soir organisé par l'association Vergt Patrimoine

19 juillet : 2e marché nocturne place Saint Jean

26 juillet : 3e marché nocturne organisé par le syndicat d'initiatives

## BUDGET 2011

Le budget 2011 a été très long et délicat à mettre en place du fait de la réforme des finances locales 2010 dont les effets se répercutent jusqu'en AVRIL 2011.

Ceux-ci sont plutôt négatifs pour nos comptes car nous perdons près de 10.000€ de revenus fiscaux ( par rapport à 2009 année d'avant la réforme ) essentiellement dus à la disparition de la taxe professionnelle et que la CFE ne remplace pas en totalité.(CFE : contribution foncière des entreprises)

Le budget de fonctionnement est en équilibre à 842.106<sup>E</sup> avec des économies intéressantes malgré la hausse des carburants. Un effort est à faire pour les dépenses de chauffage des locaux administratifs et associatifs.

Cela nous permet de dégager un auto financement de 165.395 € contre 180.601€ en 2010, preuve de l'impact de la réforme qui prive les communes de capacités à investir.

Le budget investissement permet 451.0540 € de dépenses et il s'équilibre en recettes à cette somme grâce à un emprunt (au meilleur taux d'avant la crise ) qui nous a permis de créer une réserve foncière ; celle-ci nous faisait cruellement défaut pour développer nos grands projets ( aire de jeux pour les écoles ,salle d'animation culturelle et zone verte en bordure du Vern ) la décruce régulière de notre endettement nous permettait cet effort qui nous classe encore dans les communes à bon ratio financier

Concernant nos impôts la réforme à fait disparaître la taxe d'habitation prélevée par le conseil général en la reportant sur la commune et l'intercommunalité et les nouveaux taux que vous lirez sur votre feuille d'imposition seront les suivants :

	<b>Taux votés en 2010</b>	<b>Taux 2010 après application de la réforme</b>	<b>Taux votés en 2011</b>
Taxe d'habitation	3,90	6,42	6,55
Taxe sur le foncier bâti	6,90	6,90	7,04
Taxe sur le foncier non bâti	42,48	44,54	45,43
TP (CFE)	5,52	9,05	9,23

Il faut savoir que l'état détermine seul les assiettes de base sur lesquelles s'appliquent les taux ci-dessus et celui-ci a fortement réduit l'assiette de l'ancienne taxe professionnelle et que la hausse du taux de la CFE ne suffit pas pour retrouver notre fiscalité ( nous perdons 55.000€ par rapport à 2009) à cela s'ajoute l'inflation qui dépasse 1.5 % , que la préfecture réduit les subventions en ordonnant aux maires d'équilibrer les comptes par des hausses de taxes

De ce fait le Conseil a voté une hausse limitée des taux de 2%, proche de l'inflation, qui va nous apporter 5000<sup>E</sup> de revenus supplémentaires afin de soutenir nos investissements.En effet l'auto financement est notre meilleure arme contre les manipulations fiscales de l'état qui à terme pourraient nous transformer en simple gestionnaire d'état civil.

